AR Prefecture

006-210600755-20230227-DELIB7_27022023-DE
Reçu le 28/02/2023

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2023.
L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Thierry MIEZE, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA, M. Michel BOURGOGNE, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Didier GIORDAN, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Suzanne URRUTY, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Eric GIRARD, M. Nicolas BRAQUET, Mme Sophie LALOUM, M. Yan VERAN.
Étaient représentés : Mme Monique DEGRANDI a donné pouvoir à Mme Ghislaine ERNST,
Mme Jeanne PLANEL a donné pouvoir à Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE,
Mme Claude MENEVAUT a donné pouvoir à Mme Maïmouna BONNEFOND,
Mme Aline BAILLOT a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS,
M. Régis GUILLAUME a donné pouvoir à M. Thierry MIEZE.
Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 22 / votants : 27
Rapporteur : Mme Michèle CASTELLS.

****

7 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

****

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année,
Considérant les besoins des services de la commune de Levens,
Considérant les augmentations de grade et la nomination stagiaire d'agents,
Considérant les possibilités d'avancement de grade en promotion interne,
Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Madame Castells expose la nécessité, pour les besoins d'un bon fonctionnement des services, de modifier le tableau des effectifs ainsi qui suit :

Fermeture des 7 postes suivants :

- Un poste d'adjoint d'animation principal 2eme classe à temps complet - service des écoles.
- Deux postes d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet - service administratif
- Un poste de garde champêtre chef principal à temps complet – service police municipale
- Un poste d'adjoint technique principal 2eme classe à temps complet – service technique
- Un poste d'adjoint technique à temps complet – service école
- Un poste d'adjoint technique à temps complet – service technique

AR Prefecture
006-210600755-20230227-DELIB7_27022023-DE
Reçu le 28/02/2023

Ouverture 7 des postes suivants :

- Un poste de gardien brigadier à temps complet – service de police municipale
- Un poste d'agent de maitrise ATSEM à temps complet - service des écoles
- Un poste d'agent de maitrise ATSEM à temps non complet (31h30) - service des écoles
- Un poste d'agent de maitrise à temps complet - service des écoles
- Deux postes d'agent administratif à temps complet - service administratif
- Un poste d'agent social à temps non complet (2h45/semaine) - service des écoles

Madame Castells précise qu'il y aura lors d'un prochain conseil la fermeture des postes correspondant aux avancements par promotion interne après retour de l'avis du Comité Technique.

Madame Castells propose d'établir le tableau des effectifs ainsi qui suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE										
Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Service	Fonction / Missions	Poste occupé		Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
					Statut	Temps de travail				
Emploi fonctionnel DGS	A	35h00	Administratif	DGS	Titulaire	100%	1	0	1	0
Attaché principal	A	35h00	Administratif	DGS	Titulaire	100%	1	0	1	0
Attaché	A	35h00	Administratif	DGA Rh / enfance et jeunesse	Titulaire	100%	1	0	1	0
Rédacteur principal 1ere classe	B	35h00	Administratif	Responsable service urbanisme	Titulaire	100%	1	0	1	0
Rédacteur	B	35h00	Administratif	Responsable comptabilité	Titulaire	100%	1	0	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35h00	Administratif	Responsable CCAS	Titulaire	100%	1	0	1	0
Adjoint administratif principal 2ème classe		35h00	Administratif	Agent administratif	Titulaire	100%	4	1	4	0
		35h00	Administratif	Agent manifestation / technique	Titulaire	100%				
		35h00	Administratif	Agent accueil	Titulaire	100%				
		28h00	Administratif	Responsable accueil/etat civil	Titulaire	100%				
Adjoint administratif	C	35h00	Administratif	Agent régie cantine / animateur	Titulaire	100%	6	2	4	2
		35h00	Administratif	Agent administratif ASVP	Contractuel	100%				
		35h00	Administratif	Comptable	Contractuel	100%				
		35h00	Administratif	Secretairait urbanisme / Foncier	Contractuel	100%				
		20h	Administratif	Agent du Portal	Titulaire	100%				
		20h	Administratif	Bibliothèque	Contractuel	100%				
					sous total		16	3	14	2

FILIERE POLICE

Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Service	Fonction / Missions	Poste occupé		Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
					Statut	Temps de travail				
Brigadier chef principal	C	35h00	Police	Policier municipal	Titulaire	100%	1	0	1	0
Garde champêtre chef	C	35h00	Police	Garde Champêtre	Non pourvu	100%	1	0	0	1
Gardien Brigadier	C	35h00	Police	Policier municipal	Titulaire	100%	1	0	1	0
					sous total		**3**	**0**	**2**	**1**

FILIERE TECHNIQUE

Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Service	Fonction / Missions	Poste occupé		Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
					Statut	Temps de travail				
Technicien principal de 1ere classe	B	35h00	Administratif	Directeur des services techniques	Titulaire	100%	1	0	1	0
Agent de maitrise	C	35h00	Ecoles	ATSEM	Non pourvu	100%	3	1	0	3
		31h30	Ecoles	ATSEM	Non pourvu	100%				
		35h00	Ecoles	Responsable cantine/entretien	Non pourvu	100%				
Adjoint technique principal 1ere classe	C	35h00	Technique	Agent services techniques	Titulaire	100%	1	0	1	0
Adjoint technique principal 2eme classe	C	35h00	Ecoles	Responsable cantine / entretien	Titulaire	100%	5	0	5	0
		35h00	Ecoles	ATSEM	Titulaire	100%				
		35h00	Ecoles	Agent d'entretien et animation	Titulaire	100%				
		35h00	Technique	Agent services techniques	Titulaire	100%				
		35h00	Ecoles	Agent d'entretien et animation	Titulaire	100%				

Adjoint technique		17h30	Technique	Agent services techniques	Titulaire	100%	19	6	16	3
		35h00	Ecoles	Agent restauration scolaire/entretien	Titulaire	100%				
		35h00	Technique	Agent services techniques	Contractuel	100%				
		35h00	Technique	Agent services techniques	Contractuel	100%				
		35h00	Technique	Agent services techniques	Titulaire	100%				
		35h00	Technique	Agent services techniques	Titulaire	100%				
		35h00	Technique	Responsable Services techniques	Contractuel	100%				
		35h00	Technique	Agent services techniques	Titulaire	100%				
		35h00	Ecoles	Agent entretien	Titulaire	100%				
		35h00	Ecoles	Agent entretien	Titulaire	100%				
		35h00	Ecoles	Animatrice / agent entretien	Titulaire	100%				
		35h00	Ecoles	Agent entretien	Titulaire	100%				
		35h00	Ecoles	Agent restauration scolaire/entretien	Titulaire	100%				
		12h30	Ecoles	Agent restauration scolaire/entretien	Contractuel	100%				
		10h00	Ecoles	Animateur péri et extra scolaire/ entretien	Contractuel	100%				
		26h00	Ecoles	Agent entretien / restauration scolaire / animation	Contractuel	100%				
		18h00	Ecoles	Agent poste PDV / entretien	Contractuel	100%				
		35h00	Ecoles	Agent d'entretien et animation	Stagiaire	100%				
		32h00	Ecoles	Agent d'entretien et animation	Contractuel	100%				
					sous total		**29**	**7**	**23**	**6**

FILIERE MEDICO SOCIALE										
Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Service	Fonction / Missions	Poste occupé		Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
					Statut	Temps de travail				
ATSEM principal 1er classe	C	35h00	Ecoles	ATSEM	Titulaire	100%	5	1	5	0
		35h00	Ecoles	ATSEM	Titulaire	100%				
		35h00	Ecoles	Référente ATSEM	Titulaire	100%				
		31h30	Ecoles	ATSEM	Titulaire	100%				
		35h00	Ecoles	ATSEM	Titulaire	100%				
ATSEM principal 2eme classe	C	31h30	Ecoles	ATSEM	Titulaire	100%	1	1	1	0
Agent social	C	6h00	Ecoles	Accompagnement enfant en situation de handicap	Contractuel	100%	3	3	3	0
		2h45	Ecoles	Accompagnement enfant en situation de handicap	Contractuel	100%				
		5h30	Ecoles	Accompagnement enfant en situation de handicap	Contractuel	100%				
					sous total		9	5	9	0

FILIERE ANIMATION										
Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Service	Fonction / Missions	Poste occupé		Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
					Statut	Temps de travail				
Adjoint animation principal 2eme classe	C	35h00	Ecoles	Responsable service périscolaire/extrascoalaire et restauration scolaire	Titulaire	100%	1	0	1	0
Adjoint animation principal 2eme classe	C	35h00	Ecoles	Directeur péri et extra scolaire	Titulaire	100%	1	0	1	0
Adjoint animation	C	35h00	Ecoles	Animateur péri et extra scolaire	Titulaire	100%	7	6	7	0
		32h00	Ecoles	Animateur péri et extra scolaire	Stagiaire	100%				
		27h30	Ecoles	Animateur péri et extra scolaire	Contractuel	100%				
		20h00	Ecoles	Animateur péri et extra scolaire	Contractuel	100%				
		22h00	Ecoles	Animateur péri et extra scolaire	Contractuel	100%				
		10h00	Ecoles	Animateur péri et extra scolaire	Contractuel	100%				
		19h30	Ecoles	Animateur péri et extra scolaire	Titulaire	100%				
					sous total		9	6	9	0

TOTAL GENERAL	66	21	57	9

AR Prefecture
006-210600755-20230227-DELIB7_27022023-DE
Reçu le 28/02/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider les modifications au tableau des effectifs ;
- De prévoir le budget nécessaire pour l'année 2023 ;
- D'établir le nouveau tableau des effectifs ainsi que présenté ci-dessus ;

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Antoine VERAN.

MAIRIE DE LEVENS 06 (Alpes-Maritimes)